

EXTRAIT DU REGLEMENT – Version web :

Jeu gratuit sans obligation d'achat qui se déroulera du 9 mars 2018 à 10h00 jusqu'au 13 mars 2018 à 10h00.

Dotation :

Du 1^{er} au 5^{ème} prix : 1 (une) place valable pour 2 (deux) personnes pour assister à une séance du film « Tomb Raider » de Roar Uthaug et distribué par Warner Bros, valable dans tous les cinémas diffusant le film en France Métropolitaine, sous réserve des places disponibles. Valeur unitaire: 16.80 € TTC.

Participation exclusivement en se connectant sur la page Facebook de Syfy France (<https://www.facebook.com/SYFYFrance/>).

Le présent jeu produira ses effets en France.

Afin de déterminer le gagnant du jeu concours, un tirage au sort sera réalisé dans les trente jours qui suivent la date de clôture du jeu, parmi les personnes ayant répondu correctement à la question posée dans le « post » publié sur la page Facebook Syfy France dans la section commentaire du « post » concerné. Un seul prix sera remis par participant (même nom, même adresse).

Le gagnant dispose d'un délai de 48 heures à compter de l'émission du message Facebook lui notifiant son gain par la Société Organisatrice afin de lui laisser ses coordonnées complètes. Au-delà de ce délai, le gain sera réputé perdu par le gagnant qui ne pourra prétendre à aucune contrepartie ou indemnité.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art.34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978) auprès de la société NBC UNIVERSAL GLOBAL NETWORKS France, Service Marketing, 42-44 Rue Washington, Bâtiment Monceau, 75408 Paris Cedex 08.

Le règlement du jeu peut être consulté sur le site internet à l'adresse <http://www.syfy.fr/reglement-general-des-jeux-concours-0>.